

La carte de la figure 2 représente l'implantation des émetteurs de la deuxième chaîne. On remarquera que la carte porte les trois canaux dans lesquels celui de l'émetteur sera choisi ainsi que la puissance prévue. Peut-être pourra-t-on envisager dans le futur trois émetteurs seconde chaîne. Mais ce ne sont là que des perspectives d'avenir, et il convenait surtout, pour l'instant, d'établir un plan permettant la réalisation ultérieure de trois programmes en évitant les interférences possibles.

Les zones couvertes indiquées en pointillé sont données sous toute réserve; celles-ci ne pourront être indiquées avec précision qu'après des mesures de champ.

Dans de nombreux cas, le groupe de trois canaux peut être défini par un numéro d'ordre indiqué dans le tableau IV.

La carte de la figure 3 révèle qu'il restera une partie du territoire non arrosée par la deuxième chaîne, bien que le nombre d'émetteurs soit beaucoup plus grand que celui du premier programme. Cela tient à la portée plus réduite des ondes décamétriques et il faudra réduire les zones de silence par l'adjonction de nombreux réémetteurs de faible puissance.

LE PROGRAMME D'IMPLANTATION DE LA SECONDE CHAINE

M. Bordaz, directeur général de la R.T.F. l'a annoncé au cours de sa conférence de presse du 23 mai dernier: le ministère des Finances a débloqué les crédits nécessaires à la mise en route des travaux pour l'installation de la deuxième chaîne. Mais les premiers émetteurs commandés ne seront pas livrés avant mars 1964. On commencera d'abord par l'installation de quelques émetteurs à grande et moyenne puissance afin de desservir le plus grand nombre possible de téléspectateurs. Les premiers centres équipés seront Paris, Lille, Rouen, Caen, Clermont-Ferrand et Lyon, avec des émetteurs secondaires au Havre, Saint-Etienne, Lyon-Fourvières; puis ensuite Reims, Rennes, Nantes, Bordeaux, le Pic du Midi et Marseille en 1965. Ainsi la région parisienne pourrait bénéficier du programme de la deuxième chaîne au printemps de 1964. L'ensemble du pays sera équipé dans un délai de deux ans environ à partir de cette date. Au cours de la deuxième étape, on procédera à l'implantation de nouvelles stations qui desserviront les zones à plus faible densité de population pour compléter la couverture du territoire.

La réalisation de ce programme entraîne le développement des liaisons hertziennes déjà existantes. Le faisceau Paris-Lyon-Marseille devra comporter une voie supplémentaire actuellement en cours de réalisation.

LES PERSPECTIVES DE LA TELEVISION

A quand la télévision en couleurs? Techniquement, on peut considérer que le problème est résolu. Le procédé N.T.S.C. permet de recevoir en noir les émissions transmises en couleurs, ce qui éviterait deux réseaux d'exploitation, mais le plus grand obstacle reste le prix élevé des récepteurs. L'adoption du 625 lignes, pour notre deuxième chaîne, constitue néanmoins un pas en avant sur la route qui doit conduire le téléspectateur à la découverte de la couleur.

LA « MONDOVISION »

Regarder, sur son écran de télévision, des images qui proviennent directement de New-York, suivre en direct un match de base-ball qui se joue aux U.S.A., cela tenait encore, il y a quelques années, au domaine de l'imagination. Depuis le 10 juillet 1962, « Telstar » nous a ouvert les portes d'un monde merveilleux. Le premier pas vers une télévision mondiale a été accompli « Telstar », premier satellite d'un réseau de télécommunications internationales, a été mis sur orbite.

Nom de la station	Puiss. crête vision Watts	Canal	Polarisation	Emetteur-pilote (canal-polarisation)
Eu - Mers-les-Bains	3	F 6	V	Amiens F 11 V
Ault - Bel Air	0,3	F 7	V	
Cazaux - Fréchet	3	F 8	H	Réémetteur d'Arreau Pic Lançon
Saint-Lary - Pic Lumière	0,3	F 6	V	
Champs-sur-Tarentaine - Le Rocher de Pérol	0,3	F 5	H	Aurillac F 11 V
Espalion - Le Fraisse	0,3	F 8	H	
Sarlat - Temniac	0,3	F 6	V	
Saint-Geniez-d'Olt - Pic de Baries	0,3	F 7	H	
Viviez - Mas del Bosc	0,3	F 8	H	
Arcachon - Belvédère	3	F 6	V	Bordeaux F 10 H
Auxerre - Côte-Saint-Georges	3	F 6	H	Bourges F 9 H
Tende La Brigue - Col de Lubaira ..	0,3	F 7	H	Réémetteur de Breil-sur-Roya
Cherbourg - Digosville	500	F 12	H	Caen F 2 H
Lisieux - Saint-Désir	3	F 6	H	
Breil-sur-Roya	3	F 11	H	Cannes Pic de l'Ours
Draguignan - Les Fourches	0,3	F 11	V	
Menton - Cap Martin	3	F 11	V	F 6 V
Nice - Mont Alban	50	F 11	V	
Sospel - Ventabren	0,3	F 12	H	
Ambert - Dumangués	3	F 9	V	Clermont-Ferrand F 6 V
Autun - Saint-Sébastien	3	F 11	V	
Olliergues - La Bourboulhouse	0,3	F 10	H	
Pontamius - Chambon	0,3	F 11	H	
Champeix - Croix du Bonhomme	0,3	F 11	H	
Eglise neuve « Les Angles »	0,3	F 10	H	
Besançon - Brégille	3	F 5	H	
Lons-le-Saunier - Montaigu	3	F 6	H	
Nolay - Rome Château	3	F 5	H	
Pontarlier - Fort de Larmont	3	F 5	V	
Salins - Fort St-André	3	F 5	H	
La Motte d'Aveillans	0,3	F 5	V	Grenoble F 10 H
Le Puy - Mandet	0,3	F 10	V	Réémetteur de Le Puy-Mont Denise
Boulogne - Mont-Lambert	40	F 4	V	Lille F 8 aH
La Bourboule - Charlannes	0,3	F 9	H	Limoges F 2 H
Cognac - Genté	0,3	F 5	V	
Périgueux - Coulounieix	3	F 12	V	
Barèges - St-Justin	0,3	F 8	H	Réémetteur de Luz-Saint-Sauveur
Tarare - Bel Air	3	F 9	H	Réémetteur de Lyon-Fourvière
Anancy - Epagny	3	F 8	H	Lyon (Mt Pilat) F 12 H
Chambéry - Mont du Chat	40	F 6	V	
Chamonix - Aiguille du Midi	3	F 6	H	
Dié - Croix de Justin	0,3	F 7	H	
Lyon - Fourvière	500	F 5	H	
Le Puy - Mont Denise	3	F 5	H	
Megève - Rochebrune	10	F 7	V	
Murat - Chailande	0,3	F 8	H	
Nantua - Mornay	3	F 6	H	
Privas - Chabannet	3	F 5	H	
Saint-Anthème - Mont Cebroux	0,3	F 7	H	
Saint-Etienne - Croix de Guisay	40	F 8	H	
Saint-Gervais - Mont Joux	10	F 9	H	
Saint-Laurent-du-Pont - Genebroz	0,3	F 8	H	
Saint-Péray - Talavar	0,3			
Serrières - Andance - Tour d'Albon ..	3	F 7	H	
Voiron - Le Mollard-Guillon	3	F 7	V	
Alès - Ermitage	3	F 11	V	Marseille F 8 H
Apt - Rocsalère	0,3	F 11	H	
Aubenas - Ste-Marguerite-de-Vals	3	F 6	V	
Briançon - Statue de France	3	F 12	V	
Cassis - Chapelle-Ste-Croix	0,3	F 4	H	
Digne - Saumon	3	F 11	V	
Gap - Romette	40	F 11	V	
La Dève - Font-Rougette	0,3	F 11	H	
Nyons - Les Serres	0,3	F 11	H	
Toulon - Sicié	40	F 11	H	
Algrange	3	F 4	V	
Epinal - Bois-de-la-Vierge	40	F 12	H	
Gérardmer - Bois-des-Rochères	3	F 12	V	